

Le Burundi enjoint aux banques de crédits de revoir la baisse les taux d'intérêts jugés «exorbitants»

PANA, 19 août 2019 Burundi : Les banques de crédits ont deux mois pour revoir la baisse les taux d'intérêts jugés «exorbitants» Bujumbura, Burundi - Le Conseil national de sécurité (CNS) a sorti, lundi, une déclaration dans laquelle il enjoint aux banques de crédits «ouvrant au Burundi de revoir la baisse les taux d'intérêts jugés «exorbitants» clients, endossés «deux mois».

Le CNS agit sous l'autorité directe du chef de l'Etat burundais, Pierre Nkurunziza, avec comme autres membres, les deux vice-présidents de la République, les ministres de la Sécurité publique, de l'Intérieur, des Relations extérieures, de la Défense nationale et de la Justice. Le Conseil note que les banques imposent des taux d'intérêts tellement élevés que certains des clients en arrivent à vendre tous leurs biens, parfois avec le risque de dislocation des ménages. La Banque centrale dont la mission est de conduire la politique monétaire et de crédit, doit se concerter avec les donneurs de crédits et trouver des solutions «plus raisonnables», dans un délai de deux mois, enjoint la déclaration du CNC qui recommande en outre, de s'attaquer aux spéculations des bureaux de change de devises. Ces spéculations entraînent la dépréciation du franc burundais et constituent, de ce fait, une entrave grave au développement économique national, souligne la déclaration du CNC. Le 1er juillet dernier, à l'occasion du 57^{ème} anniversaire de l'indépendance nationale, le chef de l'Etat burundais, Pierre Nkurunziza, avait interpellé les banques sur leurs taux d'intérêts élevés et de nature à hypothéquer le développement du pays. Le secteur bancaire burundais traîne une réputation de pratiquer les taux d'intérêts les plus élevés de toute la sous-région Est-africaine. A titre indicatif, des données de la Banque mondiale (BM) font état d'une augmentation des taux d'intérêts de l'ordre de 3.773% dernièrement au Burundi, contre 178% pour l'Ouganda. Du côté de l'Association des Banques et Etablissements Financiers du Burundi (ABEF), on indique que les taux élevés de crédits impayés et les contraintes liées aux garanties bancaires, généralement orientées vers l'hypothèque de biens immobiliers, influencent les taux d'intérêts jugés exorbitants dans le pays. D'un autre côté, on cite l'environnement macro-économique défavorable, l'absence d'informations sur les clients et l'atrocité du marché bancaire burundais. Au Burundi, plus de 80% de la population est essentiellement des revenus de l'agriculture, avec un accès limité au crédit, faute de garanties rassurantes. Par ailleurs, le rapport (2017) de la Banque centrale sur « l'offre des produits et services financiers formels au Burundi » montre que seuls 12,5% de la population adulte possèdent un compte dans une institution financière agréée. S'agissant de la répartition des clients par sexe, les hommes restent plus nombreux que les femmes, tant pour les clients individuels (71,60%) que pour les clients membres d'associations (55,72%). La répartition des crédits par type de crédit montre que le crédit à l'habitat/immobilier compte le plus grand nombre de comptes (20,27%), suivi, respectivement, par le crédit personnel/consommation (19,46%), le crédit commercial/entreprise (18,13%), le crédit agricole (16,86%), le crédit au secteur des services (4,53%) et le crédit à l'industrie (0,09%). En matière d'encours de crédit, le crédit à l'habitat/immobilier reste en tête avec 34,69% d'encours total de crédit, suivi, respectivement, par le crédit personnel/consommation (20,79%), le crédit commercial/entreprise (15,94%), le crédit au secteur des services (8,83%), le crédit agricole (4,39%) et le crédit à l'industrie (1,77%), selon le même rapport de la Banque centrale du Burundi.